



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur MAS

Délibération numéro :
2020/211

**Renouvellement du
partenariat entre la Ville de
Millau et Millau
Enseignement
Supérieur/Conservatoire
National des Arts et Métiers
- Formations BPJEPS «
Educateur sportif mention
canoë kayak et disciplines
associées » et CPJEPS «
Animateur d'activités et de
vie quotidienne » avec
initiation au canoë kayak**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 17 décembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 4 décembre 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en son article L 2121-29-7,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur général des services publics de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant la demande de Millau Enseignement Supérieur (M.E.S.) / Centre d'Enseignement du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de renouveler le partenariat avec la Ville de Millau afin de poursuivre les formations BPJEPS « Éducateur sportif mention canoë kayak et disciplines associées » et CPJEPS « Animateur d'activités et de vie quotidienne » avec initiation au canoë kayak ;

Considérant que ces formations ont l'agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS Occitanie) ;

Considérant la volonté de la ville de Millau de soutenir activement ces formations qui participent à la professionnalisation du secteur, au dynamisme et à l'attractivité du territoire, la filière pleine nature étant très implantée sur le territoire Millau Grands Causses.

Considérant que l'intervention d'un éducateur sportif municipal formé à l'encadrement de la pratique du canoë kayak, la mise à disposition du stade d'eaux vives et du matériel nécessaire à la pratique, selon les modalités définies dans les deux conventions ci-jointes, participent au maintien et au développement de cette formation ;

Considérant qu'il est proposé de signer deux conventions pour une durée de 3 ans avec Millau Enseignement Supérieur/Conservatoire National des Arts et Métiers :

- une convention de mise à disposition d'un éducateur sportif territorial à MES /CNAM pour 112 heures réparties de février à septembre chaque année, nécessaire à la formation BPJEPS.

- une convention de partenariat pour la mise à disposition du stade d'eaux vives et de son matériel (embarcations, gilets, pagaies...) pour l'organisation des cours pratiques sur site ou en milieu naturel et Intervention des stagiaires du CNAM pour l'encadrement de la pratique auprès des usagers du stade d'eaux vives,

Aussi, après l'avis favorable de la Commission des sports du 25 novembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver les termes des deux conventions ci-annexées,
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées, ainsi que les avenants et les pièces pouvant en découler, et à accomplir toutes les formalités en découlant.

La recette sera imputée sur le budget 2021

TS 110 - Nature 64111 - Fonction 414

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

